

Journal du Lot 10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31

COMTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'Etat patron. — Une confession. — Les délégués turcs à Paris.

La Chambre a voté vendredi dernier un projet de loi créant un office des mines domaniales de la Sarre. Ce projet a pour but, a dit son rapporteur, M. Liouville, « de donner le signal d'une rénovation nécessaire dans l'organisation des industries de l'Etat, rénovation qui pour s'appliquer demain à toutes les industries de l'Etat, à la fabrication des allumettes et du tabac, par exemple. »

Fin de la grève des mineurs anglais

La grève des mineurs anglais est terminée. Le travail a repris aussitôt. On espère que les charbonnages seront en pleine activité dans une semaine.

Le conflit gréco-turc

Les préparatifs turcs en vue de répondre à une offensive grecque continuent fiévreusement. Des canons de gros calibre ont été transportés de Kars à Angora et au front de Smyrne. Ismet pacha a été nommé commandant en chef des troupes turques faisant face au front hellène : 7 corps d'armée, d'un effectif minimum de 180.000 hommes, ont été équipés à neuf. A Angora et à Eski-Cheir, on fabrique activement des masques contre les gaz asphyxiants.

Au Maroc

Le groupe mobile du général Thénery, opérant dans la région de Bekrit, a rencontré un fort groupe d'insoumis qui, retranchés sur des hauteurs, empêchaient sa marche en avant. Après une vigoureuse préparation d'artillerie, les hauteurs ont été enlevées d'assaut.

Les Espagnols au Maroc

Un communiqué officiel annonce qu'une colonne espagnole s'est avancée dans la direction de Béni-Laet ; un officier et un soldat ont été tués, trois officiers et six soldats ont été blessés.

Le citoyen Bidegaray et la « justice bourgeoise »

M. Bidegaray, propriétaire légal de la Maison des Cheminots, rue Baudin, vient de s'adresser à la « justice bourgeoise » pour obtenir l'expulsion des communistes de l'immeuble, dont il est propriétaire. Faisant droit à cette requête, le président du tribunal civil a convoqué MM. Monmousseau, Dejoncker et autres à comparaître devant lui afin de s'entendre condamner à « expulsion immédiate ».

Le bâtonnier du barreau de Paris

La Cour d'appel de Paris a procédé mardi à l'élection du successeur du bâtonnier Messenson. M. Albert Salles, a été élu par 526 voix sur 734 votants.

Un cyclone à Bordeaux

Un violent cyclone s'est abattu mardi soir, vers onze heures, sur la ville de Bordeaux. Toutes les communications téléphoniques et télégraphiques ont été interrompues avec Bordeaux.

Chambre des Députés

Séance du 28 juin 1921

Dans la séance du matin, la Chambre a repris la discussion sur le chiffre d'affaires. L'article 5 fixe à 1.10 0/0 l'impôt, y compris un dixième au profit des départements et des communes, et à 3 0/0 la taxe qui frappe les hôtels, les cafés et restaurants de 2^e catégorie. Ces dispositions sont votées.

Séance du 29 juin 1921

Dans la séance du matin, la Chambre vote un projet ratifiant le décret du 7 mai 1921 sur le régime du pétrole, et discute le projet relatif au statut des officiers nommés ou promus à titre temporaire.

Dans la séance de l'après-midi, plusieurs demandes d'interpellation sur les exécutions sommaires pendant la guerre sont déposées. M. Barthou dit que les

s'ils font traîner la conversation. L'heure n'est plus aux échanges de salamales. Dans l'intérêt de tout le monde il faut aboutir avant que des événements militaires décisifs ne soient produits en Asie-Mineure.

Informations

Le maréchal Foch aux Etats-Unis

Le maréchal Foch se rendra au milieu d'octobre, en Amérique, pour répondre à une invitation du gouvernement des Etats-Unis, qui lui sera remise par le général Pershing lors de sa prochaine visite en France.

Le voyage d'Alphonse XIII à Londres

On dit que le roi Alphonse XIII, en venant ces jours derniers en Angleterre, avait pour but d'obtenir l'appui du gouvernement britannique dans la discussion que l'Espagne compte soutenir contre la France au sujet du port de Tanger.

CHRONIQUE LOCALE

A travers les chemins

Au cours de la dernière séance du Conseil municipal, il fut question du projet relatif à l'aménagement d'une voie d'accès pour faciliter aux touristes l'ascension du Mont St-Cyr. Il s'agit simplement, dit le rapporteur, d'améliorer le chemin actuel.

Au Conservatoire

Les concours des instruments à archet eurent lieu mardi matin au théâtre des Variétés à Toulouse.

Obsèques

Mercredi matin une foule nombreuse a accompagné au cimetière le corps de M. Cubaynes, chaudronnier, décédé à l'âge de 42 ans.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

Contributions indirectes

M. Amiad (Jean-Henri-Félix), directeur de 3 classe des contributions indirectes à Foix (Ariège), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Dubois, retraité.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, Tacitif député du Lot, est intervenu auprès de la Direction des Beaux-Arts pour obtenir des subventions pour divers monuments historiques : 1° l'Eglise St-Sauveur à Figeac ; 2° l'Eglise d'Espagnac Ste-Eulalie ; 3° la salle Capitulaire de l'Eglise de Marciac ; 4° l'Eglise de St-Cirq-Lapopie.

faits incriminés font l'objet d'une enquête. M. Briand demande l'ajournement de la discussion. L'ajournement est voté.

Sénat

Séance du 28 juin 1921

M. Soulier demande la discussion de son interpellation sur les retards apportés aux sanctions qui doivent suivre l'arrêt de la Cour de Cassation relatif aux fusillés de Vingré.

Amicale des Institutrices et des Instituteurs du Lot

La conférence de l'Ecole normale

La conférence faite, jeudi dernier, par M. Larré, professeur de sciences à l'Ecole normale, sur le *Problème de l'azote*, a eu le même succès que la première.

Concours de tir de Luzech

Très beaux cartons, pour la première fois, dans la 3^e subdivision, le maximum a été atteint par : 1° M. Hormières François, qui se classe 1^{er} avec 50 points.

Concours de tir départemental

Ce concours organisé par la Société de préparation militaire de Cahors et la société de Tir de l'école supérieure, aura lieu le 10 juillet 1921 de 7 heures 1/2 dans les conditions suivantes :

1° Tir à la carabine scolaire 6 m/m, dans la cour de l'école supérieure des garçons ;

2° Tir au fusil de guerre, Stand de la caserne Bessières.

Catégorie : 1° au-dessous de 16 ans tir à la carabine scolaire ;

2° de 16 à 20 ans, tir à la carabine scolaire et au fusil de guerre (facultatif) ;

3° au-dessus de 20 ans, tir au fusil de guerre.

Concours rigoureusement individuel, ouvert à tous (appartenant ou non à une société).

Les sociétés qui désirent louer ou nourrir leurs candidats à la caserne, adresseront leur liste au lieutenant Duluc, chef de section subdivisionnaire, pour le 6 juillet dernier délai.

Fêtes sportives

Calendrier : La manifestation sportive de St-Céré, est reportée au 17 juillet, et celle de Souillac au 14 juillet.

Aviron Cadurcien

Les membres actifs de l'Aviron Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu jeudi 30 juin à 8 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour :

Régates nationales du 3 juillet.

Le secrétaire.

Déclarations d'associations

L'Officiel publie les déclarations suivantes d'associations dans le Lot :

Le 29 avril 1921, M. Nouvelle, retraité à Gourdon (Lot), a déposé à la sous-préfecture de Gourdon (Lot), une déclaration faisant connaître la constitution d'une Société de Mutuels, Réformés, Orphelins, Veuves et Ascendants de guerre de l'arrondissement de Gourdon, dont le but est la défense des intérêts des victimes de la guerre.

Siège social : Mairie de Gourdon (Lot). Société sportive de tir de Nozac. Siège : Mairie d'Anglars-Nozac (Lot).

Destruction des sangliers

En dehors de la prime de l'Etat accordée pour la destruction des carcasses de sangliers, le département a accordé sur les fonds départementaux une prime pour la destruction de sangliers quel qu'en soit le poids.

Il y a lieu de produire pour ces demandes les mêmes pièces que pour la prime de l'Etat.

Foire aux chiens à Cahors

La Municipalité de Cahors, d'accord avec un Comité désigné à cet effet, organise une foire aux chiens qui se tiendra à Cahors, le samedi 16 juillet pro-

chain, de 10 h. à 17 h. sur les Allées Fénelon. Toutes les races de chiens seront admises. Chasseurs et propriétaires trouveront un choix abondant de sujets mis en vente. Des primes en espèces et en nature ainsi que des diplômes seront distribués.

Fête patriotique

La Municipalité invite les Cadurciens à assister nombreux à la fête donnée le 3 juillet 1921 à l'ancien Palais de Justice, par l'Association des Ascendants de Cahors.

En se rendant à cette fête, ils contribueront à une œuvre patriotique, puisque leurs oboles aideront à élever un monument à la mémoire de nos compatriotes morts glorieusement pour la France.

Avis

L'établissement de facteur-receveur de Latouille-Lentillac sera converti en recette des postes de plein exercice, le 1^{er} août prochain.

THEATRE DE CAHORS

Samedi soir 2 juillet, aura lieu au Théâtre municipal une représentation donnée par l'extraordinaire « FRIGOLI », dans ses transformations.

Au programme : Le défilé des Vedettes parisiennes, par Frigoli.

L'Empereur Napoléon 1^{er}, pièce en 4 actes.

M. Albert CHARTIER, nous annonce une représentation de

LES OBERLÉ

au Théâtre Municipal de Cahors, le samedi 9 juillet 1921.

Cette pièce ravissante fait toujours le maximum, des milliers de représentations n'en ont pas encore épuisé le succès, aussi il sera prudent de louer ses places à l'avance pour cette belle soirée.

Luzech

Fête sportive. — La fête sportive organisée dimanche dernier, 26 juin, par l'Union sportive luzéchoise et l'Aviette luzéchoise a obtenu un plein et légitime succès.

Favorisée par un temps idéal, ayant pour cadre un site agréable, frais et verdoyant, elle a été de la bonne propagande sportive jointe à une bonne œuvre.

La piste faite rapidement fut néanmoins suffisante et le sport y fut de bonne facture. La lutte fut serrée et l'Aviron cadurcien, l'Aviette luzéchoise, l'Union sportive luzéchoise, et l'U. S. de Fumel.

Les élèves de l'Ecole supérieure effectuèrent des mouvements très goûtés du public, les monteurs d'I. furent applaudis et les pyramides intéressèrent vivement les spectateurs.

Le succès de cette fête est dû au zèle et à l'activité des organisateurs qui menèrent leur tâche de main de maître. Il convient en premier lieu de citer M. Coussid, directeur de l'école, qui eut le premier, l'idée d'organiser cette fête et dont l'activité méritait les plus grands éloges ; l'affection des élèves lui est depuis longtemps acquise car il ne ménage rien pour leur procurer de saines distractions.

Messieurs les professeurs de P. E. P. S., Ros, Vialatte, Bessières de l'Union sportive luzéchoise, l'aidèrent considérablement dans sa tâche ; ils méritent de sincères félicitations.

Nos félicitations et nos remerciements aux jeunes gymnastes dont les performances furent parfois magnifiques ; au lieutenant Duluc et à ses monteurs pour les résultats remarquables qu'ils ont obtenus en si peu de temps et à la société musicale de Luzech qui préta son précieux concours à la fête et qui nous fit entendre les plus beaux morceaux de son répertoire.

Résultats techniques

100 mètres : 1^{er} Combrousse (Aviron cadurcien) ; 2^e Laparra (U. S. Luzéchoise) ; 3^e Barthe (Fumel). Lutte serrée à l'arrivée.

200 mètres : 1^{er} Brunet (Aviette) ; 2^e Thiémines (Fumel) ; 3^e Baldy (U. S. Luzech). Gagné facilement.

400 mètres : 1^{er} Ollivier (Aviron) ; 2^e Brunet (Aviette), à 1 mètre ; 3^e Verdier (Aviron). Mauvais départ ; Ollivier prend 10 mètres mais Brunet remonte et finit très près.

800 mètres : 1^{er} Joulet (U. S. Luzech) ; 2^e Astruc (Aviron) ; 3^e Labro (Aviette). Joulet bat Astruc dans les 30 derniers mètres.

1.000 mètres : 1^{er} Frayssé (Praysac) Maratuech (Aviron) ; Gracie (Aviette) et Baldy (U. S. Luzech).

1.500 mètres : 1^{er} Vaurez (Aviron), 5 m. 28 s. 2 ; 2^e Baratlitte 5 m. 30 s. 3^e Delon (Fumel).

5.000 mètres : 1^{er} Bellac (Fumel), 19 m. 49 s. ; 2^e Médard (U. S. Luzech), 20 m. 30 s. ; 3^e Dubuc (Aviette). Gagné très facilement.

Saut en hauteur sans élan : 1^{er} Meyer (Aviette), 1 m. 25 ; 2^e Bourthoumiou (Fumel) ; 3^e Vissières (Aviette).

Saut en hauteur avec élan : 1^{er} Meyer (Aviette), 1 m. 50 ; 2^e Astruc (Aviron) ; 3^e Vissières (Aviette).

Saut en longueur sans élan : 1^{er} Combrousse (Aviron), 2 m. 32 ; 2^e Lamouroux (Aviette), 2 m. 30 ; 3^e Brunet (Aviron), 2 m. 65.

Saut en longueur avec élan : 1^{er} Combrousse (Aviron), 5 m. 20 ; 2^e Ollivier (Aviron) ; 3^e Brunet (Aviette).

Saut à la perche : 1^{er} Lurguie (U. S. Luzech), 2 m. 50 ; 2^e Labro (Aviette), 2 m. 45 ; 3^e Combrousse (Aviron), 2 m. 35.

Lancer du poids :

Nous donnerons ultérieurement les résultats des concours de tir, le classement des tireurs n'étant pas terminé.

Sérignac

Acte de courage. — Ces jours derniers un cheval appartenant à Mme Monmayou de Ferrérolles, effrayé par les grognements des gorettes qu'on déchargeait au retour de la foire de Prayssac, partit à fond de train, laissant son conducteur à terre et prit la direction de Sérignac.

À l'entrée du bourg, une brave femme Mme Marthe Delpon, demeurant chez M. Ollières, conseiller municipal de Sérignac, n'écouant que son courage saisit le cheval à la bride et fut assez heureuse pour le maîtriser après avoir été traînée sur une longueur de cent mètres, évitant ainsi de graves accidents.

Mme Delpon n'en est pas à son premier acte de courage car en 1917 et 1919 elle arrêta deux autres chevaux emballés.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Gindou

Grave accident. — Vendredi soir, Labro Elie, propriétaire au village des Granges, déchargeait vers 22 heures une charrette de foin. Très fatigué, après une rude journée, il fut pris de vertige et tomba d'une assez grande hauteur. On le crut mort, mais le docteur appelé en toute hâte, déclara que ses jours n'étaient point en danger. Le fait est, qu'actuellement, son état s'est quelque peu amélioré. Nous lui adressons un prompt rétablissement.

Figeac

Banquet de l'Amicale et de la S. S. M. des instituteurs. — Le banquet et la fête de l'Association amicale et de la S. S. M. des instituteurs et institutrices ont eu lieu à Figeac le 25 juin.

Nous avons eu le regret de ne pouvoir assister; mais il résulte des renseignements qu'on nous a transmis que cette fête a eu le même succès que les années précédentes. Dans la matinée des réunions corporatives ont eu lieu dans la salle du théâtre municipal. À midi le banquet traditionnel réunissait plus de 130 convives autour de tables très bien installées et décorées avec beaucoup de goût par le personnel de Figeac. Le menu fut délicieux et admirablement servi par l'hôtel des Carmes dirigé par M. Tillet, un mutilé de la guerre qui a mérité de vives félicitations.

M. le Préfet président, assisté de M. Laburthe sous-préfet de Figeac. Etait assis à la table d'honneur: Mlle Bruguères, directrice directrice de l'école normale; Mme Carrière V. P. de l'Amicale; Mme la directrice du collège de Figeac; Mme Hébrard C. D.; MM. Philippon, Directeur de P. N.; Doumerc et Guthux, inspecteurs primaires; M. le Docteur Pezet, maire de Figeac; M. le Principal du collège; M. Marcéon C. D.; MM. Brunet et Rajade, Présidents de la S. S. M. et de l'Amicale et les membres des bureaux; M. Bourthoumioux, commis d'inspection.

Le Président excusa M. le Recteur; M. Veyssière, insp. d'A. empêché par son état de santé; M. Besse, insp. de Figeac, victime d'un accident de bicyclette; M. Villardieu, insp. de Gourdon; M. Leschi, proviseur du Lycée Gambetta; Mlle Bénédicte, directrice du Lycée de Cahors; M.

Voise, secrétaire d'inspection; Mme Ségala, membre du C. D.; M. Delmas V. P. de l'Amicale, les représentants de la *Dépêche*, du *Journal du Lot*. Nous donnerons samedi d'autres renseignements sur cette importante réunion.

Salon de coiffure pour dames

Ondulation Marcel, shampooing's, teinture, postiche, manucure, pédicure, soins du visage contre les rides, points noirs, taches de rousseur, etc... Grand assortiment de parfums, brosse et peigne. Produits de beauté de toutes marques. **POPOVITCH**, 4, rue Maréchal Foch à Cahors.

OUI, MAIS... La FEMME CHIC Habille mieux

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Un attentat à Belgrade

De Berlin: On mande de Belgrade qu'un attentat a eu lieu contre le prince régent et le Président du Conseil Patitchich alors qu'ils venaient de la Chambre et rentraient au Palais.

Une bombe fut lancée, elle explosa en l'air sans atteindre ni le prince régent ni le ministre.

Un passant fut blessé grièvement; diverses personnes ont reçu des blessures légères.

D'après de nouveaux détails, l'attentat a eu lieu alors que le prince régent Alexandre venait de quitter l'Assemblée Nationale, après avoir prêté serment sur la Constitution.

L'individu qui a jeté la bombe se trouvait près du ministre des travaux publics. Il fut immédiatement arrêté.

Il a déclaré être venu à Belgrade avec l'intention de tuer le régent. Il a dit qu'il était originaire d'un village hongrois qui appartient aujourd'hui à la Yougo-Slavie. Il se dit membre du parti bolcheviste et avoir accompli son acte sans aucun complice.

On a trouvé sur lui plusieurs bombes.

Contre Lénine

De Londres: D'après le *Daily Express*, un message reçu de source russe à Riga montre que Trostky, Boukarine et leurs partisans continuent une violente opposition à la politique actuelle de Lénine qui, d'après eux, est une négation du communisme et détruirait le système des Soviets.

Trostky aurait l'intention de renverser le Gouvernement actuel pour se faire proclamer dictateur.

Les intentions du Sultan

De Constantinople: D'après le *Chicago Tribune*, le Sultan cherche actuellement un rapprochement avec Mustapha-Kemal. Si ce projet réussit, les bolchevistes se montreront hostiles à l'Anatolie et appuieront probablement le projet d'Enver-pacha auquel Mustapha-Kemal a refusé l'autorisation de rentrer en Turquie.

A la Chambre

De Paris: La Chambre a discuté, ce matin, la question des emplois réservés aux mutilés.

Paris, 13 h. 30.

La Banque Industrielle de Chine

La Banque Industrielle de Chine n'a pas ouvert ses guichets ce matin. La police garde l'immeuble. On croit que la Banque demandera, aujourd'hui même, un règlement transactionnel. Elle tombe victime du manque de cordialité des banques parisiennes. Dans les milieux financiers, on semble regretter la disparition de cet établissement qui fit obtenir à la France, en Chine, une influence commerciale prépondérante. Certains financiers espèrent encore que la Banque Industrielle de Chine pourra résister.

Le Prince Hiro-Hito

Le Prince Hiro-Hito a déjeuné aujourd'hui au ministère de la guerre avec M. Barthou, le maréchal Pétain, le général Buat et de nombreux généraux en activité. Le prince visite, cet après-midi, l'Ecole polytechnique.

En souvenir de Védrières

Sur les toits des Galeries Lafayette a été inauguré aujourd'hui, par le Sous-secrétaire d'Etat à l'aviation, une plaque de marbre rappelant que Védrières, en plein Paris et en plein jour, vint atterrir en avion sur cet établissement.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 28 Juin 1921.

Le marché maintient aisément ses meilleures dispositions d'hier et sur certaines valeurs, telles que les Sucreries d'Egypte et les industrielles russes, de nouveaux progrès sont enregistrés. Les changes n'ont pas varié et nos rentes françaises sont demeurées calmes: 3 0/0 56,35, Crédit National ancien 465, nouveau 462,50.

Banques plus soutenues en clôture: la Paris 1.265, Union Parisienne 810, Lyonnais 1.338, Société Générale 710.

Navigations irrégulières: Suez 5.460, Chargeurs Réunis 580, Transatlantique 254, Cuprifères fermes: Rio 1.415, Tanganyika 61,50.

Industrielles russes en meilleure amélioration: Naphth 364, Bakou 2.700, Lianosoff 460, Platine 548, North Caucasian 62.

Pétroliers bien tenus: Eagle 292, Shell 257, Royal Dutch 19.350, Omnium des pétroles 320.

Diamantifères et mines d'or en progrès de quelques points: de Beers 412, Jagersfontein 106, Crown mines 83, Rand mines 98, Goldfields 40.

Caoutchoutières toujours indécises mais cependant plus résistantes: Financière 88, Padang 124.

En valeurs diverses, nouvelle avance des valeurs de sucre, Sucreries d'Egypte 682, Say ordinaire 1.238, Penarroya 990, Kuhlmann 590, Gafsa 607.

Marché de La Villette

27 Juin 1921

ESPECES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^{er} qual.	3 ^{er} qual.
Bœufs....	5.170	477	2,50	2,25	2,00
Vaches....	3.131	»	3,00	2,75	2,00
Taureaux..	14.240	12,694	3,00	2,75	2,25
Veaux....	5.008	»	4,50	4,30	4,00
Porcs....					

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises.

SOLDATS

morts pour la France, transport par le direct. 1 r. 50 du k. 1 corps et 1 pers. accompagnant, 1 pers. du corps sup. 0 f. 25 en plus au k.

Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

Le Lait d'amandes DULCI représente le teint idéalisé en y joignant la Poudre hygiénique de la même Maison.

Parfumerie E. POPOVITCH, 4, rue Maréchal Foch.

A la Femme Chic

4, rue Président Wilson (ancien rue du Lycée). — CAHORS

Mode de Paris

Maison de Couture occupant le plus nombreux personnel de la contrée et livrant rapidement sur Mesure:

Costumes (coupe parisienne), Robes de Ville et de Soirée, Robes de Mariée, Manteaux, Capes, Blouses, Casaque, Lingerie, Troussseau, Layettes.

"A la Femme Chic" il n'y a pas d'anciens stocks de tissus; les prix sont établis au dernier cours et défient toute concurrence à qualité égale.

NOTRE RÉCLAME pendant les mois de Juin et Juillet seulement

Ravissantes Robes d'Été, sur mesure, en Tissus Haute Nouveauté

pour Dames 59 fr.

pour Jeunes Filles 49 fr.

EVERITE

TOITURES EN PLAQUES ONDULÉES "EVERITE" COMPOSÉ DE FIBRES D'AMIANTE & CIMENT

TOITURES EN TÔLES ONDULÉES GALVANISÉES

ARDOISES POUR TOITURES 60X60 ET 40X40

Demandez Prix et Brochures

R. Bindis'Chedler

13, Avenue de Paris - PLAINE SAINT-DENIS

Etude de Maître Pierre DESPRATS, licencié en droit, avoué près le tribunal civil à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10 Successeur de M^{es} TASSART et MAZIERES

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME A SUITE DE SAISIE IMMOBILIÈRE DE DIVERS IMMEUBLES

Sis sur la commune de CAHORS, au lieu dit les « DURANDS »

L'Adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-DEUX JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice.

On fait savoir à qui il appartient: Qu'en vertu d'un procès-verbal de saisie immobilière de Maître BOYER, huissier à Cahors, en date des trente, trente-un mars et premier avril mil neuf cent vingt et un, enregistré, visé, régulièrement dénoncé par exploit du même huissier en date du six avril mil neuf cent vingt et un, enregistré, le tout transcrit à la même date du six avril à la Conservation des Hypothèques de Cahors, vol. 193, n° 9 et 10.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Madame Marguerite BOISSIÈRES, sans profession, épouse de Monsieur Joachim CHANUT, propriétaire, demeurant aux Durands, commune de Cahors.

Il a été procédé sur la tête et au préjudice du susdit Monsieur Joachim CHANUT, propriétaire aux Durands, commune de Cahors, à la saisie réelle des biens immeubles ci-après décrits et désignés.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente vente a été dressé par Maître François SÉGUY, avoué poursuivant, et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public, qui peut en prendre connaissance sans frais, et pour y servir de minutes d'enchères.

Les créanciers inscrits et la partie saisie ont été sommés de prendre communication du dit cahier des charges et d'assister à lecture et publication qui ont eu lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors le vendredi vingt-sept mai mil neuf cent vingt et un, et ce jour-là la vente a été fixée au VENDREDI VINGT-QUATRE JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à DEUX HEURES DU SOIR.

En conséquence de ce qui précède,

Il a été procédé, aux requêtes, poursuites et diligences de la dite dame Marguerite BOISSIÈRES, épouse CHANUT, poursuivant, le VENDREDI VINGT-QUATRE JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à

DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles saisis sur la tête de Joachim CHANUT, propriétaire, immeubles dont la désignation suit:

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES SURENCHÉRIS ET A VENDRE

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES ET DU PREMIER PLACARD

BIENS

Situés aux DURANDS, commune de CAHORS

Article premier

Une maison d'habitation située au lieu dit « les Durands », comprise sous le numéro deux cent six (206), section L, du plan cadastral et d'un revenu de vingt-six francs vingt centimes.

Cette maison est construite en pierre, sable et chaux. Son toit, qui est recouvert en tuiles canal est à deux tombants d'eau.

La porte d'entrée est exposée à l'Est; on accède à la cuisine par un escalier en pierre; à droite de la cuisine se trouve une deuxième pièce servant de chambre à coucher; on accède au grenier par un escalier en bois; le grenier est divisé en deux pièces avec débarras.

La maison possède une cave, qui comprend toute l'étendue de l'immeuble; elle possède en outre six ouvertures.

La maison a un côté exposé à l'Est, et confronte avec le chemin vicinal, un côté exposé au nord, l'autre à l'ouest et est adossée au sud avec Rascouailles.

Article deuxième

En face la maison, et séparé d'elle par le chemin vicinal se trouve sur la droite côté sud, un four qui est mitoyen avec Rascouailles; ce four a son entrée exposée à l'ouest et se trouve adossé du côté sud à l'immeuble Bélibens; derrière ce four, mais non adossé, se trouve un petit corps de bâtiment servant d'étables. Ce petit bâtiment est adossé au sud à la maison Bélibens.

Article troisième

Une grange comprise sous le numéro deux cent un (201), section L du plan cadastral d'une surface de SIX ARES SOIXANTE CENTIÈRES, classe trois; dans cette surface se trouve le patus. Elle est construite en pierre, chaux et sable, le toit est couvert en tuiles canal; la porte d'entrée est exposée à l'ouest; sur la droite de la grange, côté sud, se trouve un lac, compris dans le patus de Chanut qui est mitoyen avec Rascouailles.

Un autre lac, situé devant la maison Chanut, et séparé de cette dernière par le chemin vicinal, est mitoyen entre Chanut et Labourel. Ces deux lacs sont compris dans la présente saisie.

La grange confronte et est entourée par l'héritage Chanut.

Article quatrième

Une terre située « aux Durands » en nature de jardin entièrement clôturée, semée partie légumes et blé, comprise sous le numéro deux cent (200) du plan cadastral, section L, surface HUIT ARES QUARANTE CENTIÈRES, d'un revenu de quatre francs trente centimes.

Elle confronte à l'est avec Chanut, au nord avec Chanut, au sud avec Rascouailles. Dans ce jardin se trouve un puits bâti en pierre, chaux et sable, couvert en tuiles canal.

Article cinquième

Une terre située « aux Durands », ne formant qu'un seul tenant, comprise sous les numéros cent quatre-vingt-onze partie

(191 p), cent quatre-vingt-douze (192), cent quatre-vingt-treize (193), du plan cadastral, section L, d'une surface totale de UN HECTARE QUARANTE ARES QUATRE-VINGTS CENTIÈRES, d'un revenu total de soixante-sept francs cinquante-huit centimes.

Cette terre, qui est partie ensemencée de luzerne et sainfoin, porte quelques arbres fruitiers. Elle confronte au nord à Labourel, à l'est avec chemin, au sud avec chemin, à l'ouest en partie avec Rascouailles, Bélibens, Chanut et Labourel.

Sur une partie du numéro cent quatre-vingt-onze (191), côté Labourel et chemin, en regard de la grange Chanut, la dame Marie Calvet a moitié jouissance.

Article sixième

Une terre située « aux Durands », comprise sous le numéro cent quatre-vingt-quinze (195) et cent quatre-vingt-seize (196) du plan cadastral, section L, surface VINGT ARES VINGT CENTIÈRES et d'un revenu de neuf francs quarante centimes.

Cette terre qui est semée en blé confronte au nord à Bélibens, au sud avec le chemin, à l'est avec Rascouailles, à l'ouest avec le chemin.

Cette terre est complètement clôturée. La partie comprise sous le numéro cent quatre-vingt-seize (196) d'une surface de CINQUANTE CENTIÈRES, est clôturée par un petit mur, et se trouve ensemencée d'ail et de petits pois.

NOTA. — Madame CHANUT, née Marie CALVET, mère de la partie saisie, demeurant aux Durands, en vertu d'un acte de donation portant quatorze novembre mil neuf cent trois, a, sa vie durant, la jouissance de la maison Chanut, portée sous le numéro deux cent six (206), section L, de la commune de Cahors, sise aux Durands, article premier de la présente saisie, moitié en jouissance de la grange, étable et jardin appartenant port sous le numéro deux cent (200) du plan cadastral et d'une portion de terre appartenant à

la grange côté nord, ainsi que sur le lac. Elle a le droit d'aller puiser l'eau au puits, et d'aller cueillir des fruits, pour sa consommation, sur toute la propriété.

AUTRE NOTA. — En vertu de la dite donation partage, le sieur RASCOUAILLES a aussi le droit d'aller puiser de l'eau au puits.

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra les articles premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième de la désignation ci-dessus.

Le dit jour vingt-quatre juin mil neuf cent vingt et un, les immeubles formant le premier lot ci-dessus décrit et désigné ont été mis en vente effectivement sur la mise à prix de cinq mille francs et adjugés suivant jugement d'adjudication du Tribunal civil de Cahors en date du dit jour moyennant le prix de six mille vingt francs à Maître SÉGUY, avoué près le dit Tribunal, qui a déclaré command en faveur de Madame Marguerite BOISSIÈRES, sans profession, épouse séparée de corps par jugement de céans du 27 mai 1921, de Monsieur Joachim CHANUT, propriétaire, demeurant aux Durands, commune de Cahors.

Mais suivant acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors le vingt-sept juin mil neuf cent vingt et un, Monsieur Jean RASCOUAILLES, propriétaire aux Durands, commune de Cahors, y domicilié, assisté de Maître Pierre DESPRATS, avoué près le Tribunal civil de la dite ville, qu'il a constitué à cet effet, a déclaré surenchérir du sixième, en sus des charges, le prix du dit premier lot, et le porter à la somme de sept mille trente francs ou quoi soit au prix principal augmenté d'un sixième.

Cette surenchère duement enregistrée et expédiée a été signifiée par acte du Palais en date du vingt-neuf juin mil neuf cent vingt et un à l'avoué de la partie poursuivante et de l'adjudicataire surenchéri.

En conséquence de ce qui précède et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Jean RASCOUAILLES, propriétaire, domicilié aux Durands, commune de Cahors, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître Pierre DESPRATS, demeurant dite ville, rue du Portail-Alban, numéro 10, avec élection de domicile en son étude;

En présence ou eux duement appelés de:

Madame Marguerite BOISSIÈRES, sans profession, épouse de Monsieur Joachim CHANUT, propriétaire, demeurant aux Durands, commune de Cahors, la dite dame prise tant en sa qualité de poursuivante dans la poursuite de vente sur saisie immobilière dont s'agit que comme adjudicataire du premier lot surenchéri des dits immeubles, ayant Maître François SÉGUY pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors avec élection de domicile en son étude, dite ville, rue St-Pierre.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-DEUX JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à DEUX HEURES DE L'APRÈS-MIDI, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, à la vente sur surenchère, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-dessus décrits et désignés sur la mise à prix suivante:

payables par l'adjudicataire en diminution de son prix d'adjudication et proportionnellement à son prix, dans les dix jours de la vente sauf la remise proportionnelle afférente à la première adjudication qui sera en sus du prix, tels les dits frais qu'ils ont été taxés par Monsieur le juge taxateur.

Les frais de première adjudication et de surenchère seront payés par l'adjudicataire dans le même délai de dix jours, mais en sus de son prix d'adjudication.

Tous les frais seront payés dans les dix jours de la vente entre les mains de Maître Pierre DESPRATS, avoué surenchérisseur.

Le cahier des charges dressé par Maître SÉGUY, avoué, pour parvenir à la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre connaissance.

Fait et rédigé le présent extrait par moi avoué de la partie poursuivante la surenchère, soussigné:

Cahors, le vingt-neuf juin mil neuf cent vingt et un.

L'avoué surenchérisseur, Signé: Pierre DESPRATS.

Enregistré à Cahors le vingt et un Folio Case Reçu trois francs.

Le Receveur, Signé: PONCHARRAU.

MISE A PRIX

Les immeubles ci-dessus décrits et désignés formant l'ancien premier lot, seront, par suite de la surenchère du sixième, remis en vente sur la mise à prix de sept mille trente francs, 7.030 fr.

PAIEMENT DES FRAIS

Les frais exposés au jour de la première adjudication, seront

Pour tous renseignements s'adresser à:

1° Maître Pierre DESPRATS, avoué poursuivant la surenchère;

2° à Maître François SÉGUY, avoué poursuivant la vente, qui comme tous les autres avoués occupant près le même tribunal civil de Cahors pourront être chargés d'enchérir.